

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 Juin 2016

L'an deux mille seize, le trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de musique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 30 mai 2016.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE *, M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Guy FACQ, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : M. Gilles DE MACEDO a donné procuration à Mme Séverine DELOBELLE, Mme Roxane GHYS a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. René LECUYER a donné procuration à M. Guy FACQ, M. Julien LEPOLARD a donné procuration à Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Jean-Léon NOISETTE a donné procuration à M. Joël DEHOVE, M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Daniel RONCHIN.

Etaient absents et excusés : M. Cédric GREVIN, Mme Alice NAVEAU

* Mme Séverine DELOBELLE a rejoint la séance à 20 h 45.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

~~~~~

ORDRE DU JOUR

- Budget du Service des Eaux :
 - Approbation des restes à réaliser de la section d'investissement
 - Vote du compte administratif modifié
 - Vote du budget primitif modifié
- Budget de la commune :
 - Approbation des restes à réaliser de la section d'investissement
 - Vote du compte administratif modifié
 - Vote du budget primitif modifié
- Jury criminel : constitution de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2017
- Questions diverses
- Informations diverses :
 - a) Evaluation de la délinquance
 - b) Organisation de la manifestation du 18 juin
 - c) Désignation du coordinateur communal pour le recensement
 - d) Les nouvelles règles de financement du Département
 - e) Evolution des postes de conseillers délégués
 - f) Fleurissement de la commune

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité la mise à l'ordre du jour de ce point.

1° Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art. R.2121-9), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés et décisions du Maire. Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010. Cette même obligation de reliure s'applique aux registres d'état civil, en vertu de l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

Par ailleurs, certains documents d'archives essentiels tant d'un point de vue historique que juridique pour la collectivité peuvent nécessiter des opérations de restauration appropriées. Les frais de conservation des archives constituent en outre une dépense obligatoire des communes et des EPCI (CGCT, art. L2321-2 et L5211-36).

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres,
- la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens,
- la fourniture de papier permanent.

La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

Compte-tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et m'autoriser à signer la convention considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

- . **décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,**

- **approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,**
- **autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

2° Budget du Service des Eaux :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2015 du Service des Eaux - qui avait été approuvé le 31 mars 2016 - n'a pas été validé par les services de l'Etat compte-tenu de la non-prise en compte des restes à réaliser.

De ce fait, le compte administratif et le budget primitif doivent être modifiés en tenant compte des éléments ci-après.

Approbation des restes à réaliser de la section d'investissement :

Il est précisé que les restes à réaliser sont des factures d'investissements dues par la commune au titre de l'exercice précédent (2015) mais non liquidées (payées) avant le terme de celui-ci (le 31/12/2015) et des engagements dont la réalisation est prévue avant le vote du budget.

Le montant de ces restes à réaliser s'élève à 42.700 € ventilés sur les 3 postes suivants :

- Matériel de bureau et matériel informatique	700,00 €
- Constructions	2.000,00 €
- Installations, matériel et outillage techniques	40.000,00 €

Le Conseil Municipal prend acte et approuve le montant de ces restes à réaliser.

Vote du compte administratif modifié :

L'incidence de la prise en compte des restes à réaliser au niveau du compte administratif et du budget ne concerne pas l'excédent global de fonctionnement de 93.733,01 €.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif en affectant ce résultat de 93.733,01 € de la façon suivante :

- 20.162,14 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement
- 73.570,87 € en excédent global avec imputation de 42.700 € au titre des restes de dépenses à réaliser en section d'investissement.

Le Maire se retire.

Daniel RONCHIN, premier adjoint, propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif.

Le Conseil Municipal délibère sur l'approbation du compte administratif modifié du service des Eaux :

Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Le Maire reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal et remercie le Conseil Municipal de l'approbation du compte administratif.

Il propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- . 62.862,14 € en réserve d'investissement (20.162,14 € en couverture du déficit de cette section et 42.700 € pour les restes à réaliser),
- . le surplus, soit 30.870,87 € en excédent antérieur reporté.

Vote du budget primitif modifié :

Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

3° Budget de la Commune :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2015 de la commune - qui avait été approuvé le 31 mars 2016 - n'a pas été validé par les services de l'Etat compte-tenu de la non-prise en compte des restes à réaliser.

De ce fait, le compte administratif et le budget primitif doivent être modifiés en tenant compte des éléments ci-après.

Approbation des restes à réaliser de la section d'investissement :

Il est rappelé que les restes à réaliser sont des factures d'investissements dues par la commune au titre de l'exercice précédent (2015) mais non liquidées (payées) avant le terme de celui-ci (le 31/12/2015) et des engagements dont la réalisation est prévue avant le vote du budget.

Le montant de ces restes à réaliser s'élève à 71.600 € ventilés comme suit :

- Acquisitions de matériel	24.400,00 €
- Travaux de bâtiments	9.500,00 €
- Autres travaux de voirie	27.700,00 €
- Travaux « ancienne pharmacie »	10.000,00 €

Le Conseil Municipal prend acte et approuve le montant de ces restes à réaliser.

Compte administratif modifié :

L'incidence de la prise en compte des restes à réaliser au niveau du compte administratif et du budget ne concerne pas l'excédent global de fonctionnement de 384.100,58 €.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif modifié en affectant ce résultat de 384.100,58 € de la façon suivante :

- . 50.282,23 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement
- . 333.818,35 € en excédent global avec imputation de 71.600 € au titre des restes de dépenses à réaliser en section d'investissement.

Le Maire se retire.

Daniel RONCHIN, premier adjoint, propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif.

Le Conseil Municipal délibère sur l'approbation du compte administratif modifié du Service de la Commune :

Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Le Maire reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal et remercie le Conseil Municipal de l'approbation du compte administratif.

Il propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat de fonctionnement de 384.100,58 € de la manière suivante :

- . 121.882,23 € en réserve d'investissement (50.282,23 € en couverture du déficit de cette section et 71.600,00 € pour les restes à réaliser)
- . - le surplus, soit 262.218,35 € en excédent antérieur reporté.

Vote du budget primitif modifié :

Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, présente le détail des projets de dépenses d'investissements repris ci-dessous :

	Voté	Rectifié
. Travaux « pharmacie »	54.000,00 €	43.000,00 €
. Travaux de voiries & trottoirs rue du château	216.000,00 €	216.000,00 €
. City		
	Clôture	4.000,00 €
	Pare-ballons	7.000,00 €
	Vidéosurveillance	2.500,00 €
. Panneau d'informations	12.000,00 €	12.000,00 €
. Bacs et potences	4.000,00 €	4.000,00 €
. Alarme anti-intrusion	7.000,00 €	7.000,00 €
. Matériel informatique mairie	3.000,00 €	3.000,00 €
. Adoucisseur salle des fêtes	1.000,00 €	1.000,00 €
. Travaux aux écoles (2 portes+portail+portillon+revêtement sols)	14.000,00 €	14.000,00 €
. Réfection du chœur de l'église	9.000,00 €	9.000,00 €
. Signalisation sécurité routière	12.000,00 €	12.000,00 €
. Four réchauffe plats restaurant scolaire	8.500,00 €	8.500,00 €
. Local stockage salle des fêtes	30.000,00 €	30.000,00 €
. Illuminations de Noël	2.000,00 €	2.000,00 €
. Outillage	4.000,00 €	4.000,00 €
. Travaux mairie	7.977,40 €	7.977,40 €
Total :	397.977,40 €	386.977,40 €

La modification de 11.000 € sur le poste de réserve travaux « ancienne pharmacie » est due à l'affectation de ce montant au titre des restes à réaliser (poste autres travaux de voirie).

~~~~~

*A 20 h 45, Mme Séverine DELOBELLE rejoint le Conseil Municipal*

**4° Jury criminel : constitution de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2017 :**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral de répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2017.

Il convient de tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Celui-ci est de 2 pour la commune de Poix du nord, soit 6 noms à tirer au sort.

Il est précisé que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017 ne devront pas être retenues ainsi que celles ne figurant plus sur les listes électorales.

Le tirage au sort est effectué par Alain CLOEZ et Maryse CARLIER sur base des listes électorales.

Sont tirés au sort :

|                         |                                       |
|-------------------------|---------------------------------------|
| <b>Page 35 ligne 2</b>  | <b>COLINI Eliette ép. DEMADE</b>      |
| <b>Page 167 ligne 9</b> | <b>SEGARD Jacqueline</b>              |
| <b>Page 141 ligne 4</b> | <b>MORGE Eric</b>                     |
| <b>Page 171 ligne 7</b> | <b>SOUFFLET Catherine ép. DESPREZ</b> |
| <b>Page 151 ligne 8</b> | <b>DELATTRE Emile</b>                 |
| <b>Page 121 ligne 9</b> | <b>LEPEZ Grégory</b>                  |

5° **Informations diverses :**

a) Evaluation de la délinquance

Le major Thierry DONAIN a communiqué au Maire les chiffres clés de la délinquance sur l'année 2015 :

|                                                           |    |              |
|-----------------------------------------------------------|----|--------------|
| - les atteintes aux personnes (toutes formes de violence) | 6  | (9 en 2014)  |
| - les atteintes aux biens (vols simples)                  | 12 | (13 en 2014) |
| - les cambriolages                                        | 4  | (0 en 2014)  |

La commune de Poix du Nord se situe dans la moyenne des communes relevant de la brigade de Landrecies proportionnellement à sa population.

Il a informé le Maire qu'il quittera le commandement de la brigade le 01/07/2016 et sera remplacé à partir du 17/07/2016 par le major MACOUANE (en poste initialement à BOUCHAIN).

b) Organisation de la manifestation du 18 juin

Joël DEHOVE, adjoint aux cérémonies, informe le Conseil Municipal que les cartons d'invitation pour la commémoration de l'appel du 18 juin seront distribués dès le mardi 7 juin et qu'à l'occasion de cette manifestation sera honorée la mémoire de M. Emile BOUTHEMY « compagnon de la libération » et sera récompensé M. Julien RIVIERE « lauréat du concours national de la résistance et de la déportation ».

A l'issue de cette commémoration, un hommage sera rendu à M. Robert LAMBOURG (Maire honoraire, Maire de 1989 à 2008, ancien directeur des écoles) en dévoilant une plaque portant son nom au restaurant scolaire qui constitue une réalisation majeure faite au cours de ses mandats.

Une réception clôturera cette manifestation à laquelle toute la population est conviée.

Une publicité sera faite par voie d'affiche ainsi que via le panneau d'information électronique.

c) Désignation du coordinateur communal pour le recensement

Dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 19/01/2017 au 18/02/2017, le Maire doit - par arrêté - parmi le personnel de la commune désigner un coordonnateur.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a désigné Christelle KIELBASA.

D'autre part, des réunions de préparation spécifiquement dédiées aux élus sont prévues en Sous-Préfecture. Le Maire a désigné à cet effet Maryse CARLIER (1<sup>ère</sup> réunion le 28/06/2016 à 14 heures en Sous-Préfecture d'Avesnes sur Helpe).

d) Les nouvelles règles de financement du Département

Au cours d'une réunion le mardi 24/05/2016 à Avesnes sur Helpe à laquelle participait le Maire, le Conseil Départemental a présenté les nouveaux moyens mis en œuvre par le Département en remplacement des 2 fonds précédents (FDAN « Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord » et FDST « Fonds Départemental de Solidarité Territoriale »).

La présentation a été faite par M. BRICOUT vice-président (Maire de CAUDRY).

Il est prévu une enveloppe de 35 millions d'euros pour l'ensemble du Département en 2016 pour soutenir les investissements des communes.

Cette enveloppe qui devrait être définitivement votée le 07/06/2016 se ventilerait en 4 types de subventions :

- . Ingénierie territoriale : 0,2 million d'euros (aide au montage de dossiers en particulier pour les subventions européennes),
- . Villages et Bourgs : 7 millions d'euros (concerne les communes de moins de 5000 habitants pour l'accessibilité, la sécurité, l'aide au patrimoine... le taux n'est pas encore fixé. Le montant maximal serait de 300 K€/projet. C'est ce à quoi une commune comme la nôtre est éligible),
- . Projets territoriaux structurants : 23 millions d'euros (à l'échelon intercommunal),
- . Politiques ciblées : 4,8 millions d'euros (assainissement rural, politique agricole, haies bocagères).

e) Evolution des postes de conseillers délégués

Le Maire informe que Maryse CARLIER a terminé son mandat de conseillère déléguée le 30/04/2016. Il l'a remercié vivement de l'important travail accompli.

Jean-Léon NOISSETTE a été nommé conseiller délégué pour une durée de 4 mois à partir du 01/05/2016 pour s'occuper en particulier de toute l'organisation, la préparation et le suivi du centre aéré.

f) Fleurissement de la commune

Séverine DELOBELLE, adjointe à l'animation de la vie locale, la jeunesse, les sports, la culture, rappelle au Conseil Municipal qu'un plan de fleurissement a été établi avec sa commission.

Elle regrette que des retards aient été pris dans la réalisation et souhaite que cet important effort soit prolongé par un entretien rigoureux.

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, précise qu'il a eu à subir plusieurs absences au niveau du personnel technique pour diverses raisons et demande au Maire qu'un effort de remobilisation soit mené afin que les services techniques puissent répondre aux attentes de la population.

Le Maire prend acte de ces différentes remarques et organisera une réunion prochainement avec le personnel concerné.

Il rappelle qu'un nouveau dispositif d'évaluation et de primes incitatives a été mis en place. Des règles fixant les modalités de prise de congés, d'information d'absences et de façon générale traitant des mesures d'organisation seront discutées avec le personnel et mises en place à la rentrée de septembre 2016.

g) Projet de crèche à Villereau

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu Madame Cécile LACAILLE porteuse du projet de la crèche « KIWAOO » à Villereau qui ouvrira en septembre avec une capacité de 24 lits.

Cette crèche qui a bénéficié du soutien de la Commune, des Pouvoirs Publics et de la CAF sollicite les communes pour un conventionnement avec participation financière de celles-ci pour permettre aux familles des communes conventionnées de bénéficier d'un accès prioritaire à cette structure.

Une réunion d'information avec la responsable de la crèche, le Maire de Villereau et la responsable de la CAF est prévue le mercredi 08/06/2016 à la mairie de Villereau.

Ludivine JOVENIAUX, adjointe aux affaires familiales, y participera.

Le Maire demande si d'autres membres du Conseil Municipal sont intéressés par cette réunion. Guy FACQ se propose à condition que la salle soit facilement accessible.

h) Le Maire informe le Conseil Municipal :

- . qu'il a reçu ce vendredi 03/06/2016 une mission parlementaire belge sur la sédentarisation des gens du voyage.

- . qu'il recevra le 07/06/2016 la société VALOREM (avec Daniel RONCHIN) porteuse d'un avant-projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Poix du Nord. Il convie les membres du Conseil Municipal intéressés à participer à cette réunion et précise que cet avant-projet sera présenté à un prochain Conseil Municipal.
  - . qu'une réunion du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) se tiendra le vendredi 10/06/2016 à 18 h à Obies, Daniel RONCHIN et Joël DEHOVE y participeront.
  - . qu'il a reçu une proposition du cabinet d'architectes CHANDELIER pour la préparation complète du dossier de réalisation d'une salle de stockage annexe de la salle des fêtes (montant : 5.000 € H.T.). Ce coût paraissant élevé, il est demandé à Alain CLOEZ de renégocier cette proposition.
  - . qu'il a été organisé par la Direction Régionale des Finances Publiques une réunion relative à la dématérialisation des flux qui deviendra obligatoire au 01/01/2017. Lysiane PETERS, secrétaire de mairie, et Geoffrey PAUL, conseiller délégué, ont participé à cette réunion.
  - . que l'audit des services administratifs est terminé et qu'il sera présenté lors du prochain conseil (prévu en principe le vendredi 1<sup>er</sup> juillet). Cet audit servira de support à la réorganisation administrative des missions et préparera l'étape importante de la dématérialisation.
  - . qu'une association intitulée « Les amis des écoles » vient de se constituer avec pour principal but d'aider les écoles par la réalisation de différentes opérations.
- i) Séverine DELOBELLE, adjointe à l'animation de la vie locale, informe le Conseil Municipal :
- . qu'une activité CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) se tiendra les 7 et 8 juillet 2016 à la salle des fêtes de 9 à 17 heures notamment pour une initiation au théâtre en collaboration avec les Familles Rurales.
  - . que des panneaux d'affichage pour les feux de la St Jean le vendredi 24 juin seront installés dans les villages environnants.
- j) Guy FACQ, Président des associations, précise avoir reçu une proposition d'une société fiable pour la location d'un chapiteau à tarif intéressant. Le Maire lui demande de se concerter avec Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, à cet effet.
- D'autre part, il signale qu'il y avait des détritres dans la salle de musique lorsqu'il a pris possession de celle-ci pour une répétition. Alain CLOEZ fera un rappel des règles à respecter aux associations utilisant cette salle d'autant qu'elle est régulièrement nettoyée par le personnel communal.
- k) Ludivine JOVENIAUX, adjointe aux affaires familiales, sociales, à la vie scolaire et la solidarité, informe le Conseil Municipal :
- . que, dans le cadre de la fin d'année scolaire, un concert aura lieu à la salle des fêtes et que des dictionnaires seront distribués le 18/06/2016 le matin aux enfants des écoles. L'ensemble des membres du Conseil Municipal regrette qu'il n'y ait pas de fête des écoles cette année... celle de l'année dernière ayant été fortement appréciée. Le Maire indique avoir été informé lors du conseil des écoles que cette décision était liée à des préconisations de sécurité faite par le Rectorat.
  - . qu'une manifestation « Bibliothèque en fête » organisée par la CCPM aura lieu à Poix du Nord en octobre avec différents thèmes.
  - . qu'au niveau des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) :
    - 2 journées de portes ouvertes auront lieu les mardi 21/06 et jeudi 23/06 qui permettront aux parents de rencontrer les intervenants, d'assister à la démonstration des différentes activités, de voir les travaux effectués l'année en cours... et permettra aussi de faire les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre.
    - que le bilan des NAP 2015/2016 sera présenté lors d'un prochain conseil.



- qu'un questionnaire de satisfaction relatif au restaurant scolaire sera distribué aux parents (qualité & quantité des repas, ambiance, encadrement par le personnel...) qui permettra éventuellement de faire des réajustements. Il est envisagé de faire l'année prochaine la même enquête pour la garderie.

**6° Questions diverses : néant**

**Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 25.**

|                      | Procurations                               | Emargements |
|----------------------|--------------------------------------------|-------------|
| Jean-Pierre MAZINGUE |                                            |             |
| Daniel RONCHIN       |                                            |             |
| Joël DEHOVE          |                                            |             |
| Ludivine JOVENIAUX   |                                            |             |
| Séverine DELOBELLE   |                                            |             |
| Alain CLOEZ          |                                            |             |
| Corinne BRUYER       |                                            |             |
| Paul CANION          |                                            |             |
| Maryse CARLIER       |                                            |             |
| Gilles DE MACEDO     | Procuration à Séverine DELOBELLE à 20 h 45 |             |
| Guy FACQ             |                                            |             |
| Roxane GHYS          | Procuration à Jean-Pierre MAZINGUE         |             |
| René LECUYER         | Procuration à Guy FACQ                     |             |
| Julien LEPOLARD      | Procuration à Ludivine JOVENIAUX           |             |
| Jean-Léon NOISETTE   | Procuration à Joël DEHOVE                  |             |
| Geoffrey PAUL        | Procuration à Daniel RONCHIN               |             |
| Josy PICCOLI         |                                            |             |